

12.—Rejets d'immigrants aux ports océaniques, par causes principales et nationalités, exercices 1903-1929.

Items.	1903 à 1919.	1920.	1921.	1922.	1923.	1924.	1925.	1926.	1927.	1928.	1929.	Totaux.
Par causes—												
Raisons de santé.....	4,974	21	99	60	37	130	83	40	95	104	94	5,737
Raisons civiles.....	7,585	641	854	1,023	595	862	948	226	594	215	266	13,809
Totaux.....	12,559	662	953	1,083	632	992	1,031	266	689	319	360	19,546
Par nationalités—												
Britannique.....	1,666	108	193	153	98	187	199	109	209	150	115	3,187
Américaine.....	279	8	11	7	4	6	11	—	5	2	—	333
Autres pays.....	10,614	546	749	923	530	799	821	157	475	167	245	16,026

13.—Déportations d'immigrants après admission, par causes principales et nationalités, exercices 1903-1929.

Items.	1903 à 1919.	1920.	1921.	1922.	1923.	1924.	1925.	1926.	1927.	1928.	1929.	Totaux.
Par causes—												
Raisons de santé.....	3,658	123	133	313	282	649	420	410	470	519	650	7,627
Devenus charge publique.....	5,347	158	236	950	679	775	543	506	354	430	444	10,422
Criminalité.....	2,979	334	586	630	543	511	520	453	447	426	441	7,870
Autres causes civiles	1,068	22	52	105	76	93	58	189	149	257	194	2,263
Venus avec des déportés.....	252	18	37	48	52	78	145	158	165	254	235	1,442
Totaux.....	13,304	655	1,044	2,046	1,632	2,106	1,686	1,716	1,585	1,886	1,964	29,624
Par nationalités—												
Britannique.....	7,110	184	295	1,107	888	1,377	985	899	808	1,047	1,083	15,783
Américaine.....	3,379	392	616	725	520	417	321	330	351	297	294	7,642
Autres pays.....	2,815	79	133	214	224	312	380	487	426	542	587	6,199

Immigration juvénile.—Parmi les immigrants accueillis avec le plus de satisfaction figurent les jeunes gens des deux sexes qui ont subi un entraînement spécial dans les institutions britanniques avant de venir au Canada, les garçons ayant appris à s'acquitter des légers travaux de la ferme, et les filles étant familiarisées avec le service de la domesticité. À leur arrivée au Canada, les garçons sont placés dans les fermes, les filles vont indifféremment à la ville ou à la campagne, mais les institutions demeurent légalement tutrices des enfants jusqu'à ce qu'ils soient devenus adultes; de plus, jusqu'à ce qu'ils aient atteint leur dix-neuvième année, ils sont placés sous le contrôle du directeur de l'immigration juvénile.

En vertu de la loi de Colonisation de l'Empire Britannique, le terme "enfant" est donné à tout immigrant au-dessous de 17 ans allant au Canada sous les auspices d'une organisation reconnue. Ces organisations ont bénéficié de l'Entente d'Outre-mer qui pourvoit au transport gratuit des garçons et des filles de 14 à 17 ans qui immigreront au Canada sous les auspices de ces sociétés approuvées et se destinent au travail agricole ou domestique. Les immigrants de cette catégorie comprenaient 1,866 garçons et 204 filles à la fin de l'exercice terminé le 31 mars 1928.

Le tableau 14 est consacré aux jeunes immigrants arrivés chaque année au Canada depuis 1901; il donne aussi le nombre de demandes dont ceux-ci sont l'objet. On peut voir que ces demandes ont été, ces dernières années, de cinq à quinze fois plus nombreuses que les arrivants.